

VILLE DE SAINT-PASCAL

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 395-2023

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

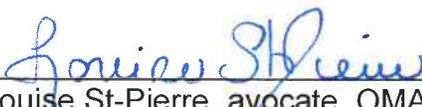
AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, que :

« Le conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 15 janvier 2024, le Règlement numéro 395-2023 régissant les comptes de taxes pour l'année 2024.

Les intéressés peuvent prendre connaissance de ce règlement au bureau de la greffière, sur rendez-vous, durant les heures normales d'ouverture et ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi ».

Donné à Saint-Pascal, ce 16^e jour de janvier 2024.

La greffière,


Louise St-Pierre, avocate, OMA



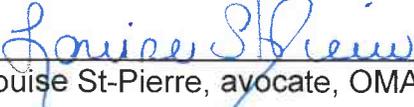
Ville de Saint-Pascal

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus dans le journal Le Placoteux du 24 janvier 2024 et que j'ai affiché une copie à l'hôtel de ville le 16 janvier 2024.

Signé à Saint-Pascal, ce 16^e jour de janvier 2024.

La greffière,


Louise St-Pierre, avocate, OMA

